Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - HMB du Grand Annecy

Chainaz-les-Frasses

Réglement graphique

PLAN D : ASPECT DES CONSTRUCTIONS

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé à la présente délibération du Grand Annecy du 19 décembre 2024 arrêtant l'élaboration du PLUI HMB.

La Présidente,

Frédérique LARDET.

ECHELLE	PROCÉDURES		
	Élaboration du PLUi-HMB arrêté le		
1:5 000	Modification	Modification simplifiée	Révision

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2023

PLUi bioclimatique — Urbanisme Habitat Mobilités

Aspect des constructions

- Secteur D1a
- Secteur D2a
- Secteur D2b
- Secteur D3a
- Secteur D3b
- Secteur D4a
- Secteur D4b
- Secteur D5a
- Secteur D5b
- Secteur D6

Zonage

- Limites de zones

Bâti

- bâti dur
- bâti léger

N